

**États financiers pour le**  
**RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE DES EMPLOYÉS DES FNP**  
**Au 31 mars 2009**

## **RAPPORT DES VÉRIFICATEURS**

Au conseil des Biens non publics

### **RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE DES EMPLOYÉS DES FNP**

Nous avons vérifié l'état de la situation financière du Régime d'assurance collective des employés des FNP au 31 mars 2009 et les états des résultats d'exploitation et des réserves (déficit) disponibles pour le service des prestations futures au cours de l'exercice. Ces états financiers sont la responsabilité de l'administrateur du Régime. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière du Régime au 31 mars 2009 et la réserve pour le service des prestations futures ainsi que les résultats des opérations durant la période, conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues.

Comptables agréés

Ottawa (Ontario)  
Le 29 mai 2009

**RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE DES EMPLOYÉS DES FNP  
BILAN  
AU 31 MARS 2009**

	2009	2008
<b><u>ACTIF</u></b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Dépôt auprès du FCFC	593 724 \$	923 110 \$
Comptes clients	-	9 075
	593 724 \$	932 185 \$
<b><u>PASSIF ET RÉSERVE POUR RÉCLAMATIONS FUTURES</u></b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Comptes fournisseurs et charges à payer	333 766 \$	149 285 \$
Dispense d'assurance-vie collective (note 4)	57 315	48 524
Réclamations encourues, mais non déclarées	264 021	235 412
	655 102	433 221
<b>RÉSERVES DISPONIBLES POUR RÉCLAMATIONS FUTURES (note 5)</b>	(61 378)	498 964
	593 724 \$	932 185 \$

Signature

.....

(Voir notes jointes)

**RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE DES EMPLOYÉS DES FNP  
ÉTATS DES RÉSULTATS ET DE LA RÉSERVE (DU DÉFICIT) POUR RÉCLAMATIONS FUTURES  
AU 31 MARS 2009**

	2009	2008
<b>REVENUS</b>		
Cotisations des employés et de l'employeur	5 577 985 \$	4 790 793 \$
Revenus d'intérêt et autres	29 069	126 716
Contributions de l'employeur en vertu de la LIAE	141 000	141 000
	5 748 054	5 058 509
<b>DÉPENSES</b>		
Primes payées	5 657 256	5 655 973
LIAE	604 940	509 165
Honoraires professionnels et généraux	17 591	22 142
Réclamations encourues, mais non déclarées	28 609	15 536
	6 308 396	6 202 816
<b>Dépenses nettes</b>	(560 342)	(1 144 307)
<b>Réserves pour réclamations futures au début de l'exercice</b>	498 964	1 643 271
<b>Réserves pour réclamations futures à la fin de l'exercice</b>	(61 378) \$	498 964 \$

(Voir notes jointes)

**RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE DES EMPLOYÉS DES FNP  
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS  
AU 31 MARS 2008**

**1. DESCRIPTION DU RÉGIME**

Le Régime d'assurance collective des employés des FNP donne des garanties en matière de soins de santé, de soins dentaires, d'invalidité de longue durée et d'assurance-vie parrainée par l'employeur aux employés à plein temps des Fonds non publics/des Services de soutien au personnel et aux familles des Forces canadiennes (FNP/SSPFFC). La participation des employés à temps plein est obligatoire après trois mois d'emploi. Certains employés peuvent être exemptés dans des cas précis. Le régime est financé par les cotisations des employés et de l'employeur.

Tous les droits de la personne couverte sont définis par les contrats collectifs passés entre La Great-West, compagnie d'assurance-vie et le Chef d'état-major de la Défense agissant en vertu de l'article 38 de la *Loi sur la défense nationale*. La Great-West agit en qualité de gestionnaire dans le cas des garanties de prestations d'hospitalisation, de soins médicaux importants et de soins dentaires, en ne fournissant que des services administratifs. Toutes les autres garanties sont cautionnées et assurées par La Great-West à l'exception des prestations de congé de maladie qui sont autos-assurés par les SSPFFC/les FNP.

**2. RÉSUMÉ DES POLITIQUES COMPTABLES IMPORTANTES**

*Cotisations des employés et de l'employeur*

Les cotisations de l'employé et de l'employeur constituent la prime, et le montant est déterminé selon les estimations de l'assureur concernant les liquidités nécessaires pour le service des prestations durant la prochaine période de douze mois. La prime est déterminée en fonction des montants recueillis au cours des années antérieures pour rembourser l'assureur des déficits des années antérieures, s'il y a lieu, et les montants servant à financer les déficits de l'année courante et des années ultérieures. Les primes sont payées un mois à l'avance.

*Réclamations encourues mais non déclarées*

Les dépenses du régime collectif ne comprennent pas les montants de réclamations encourues par les assurés mais non déclarées à l'assureur à l'expiration de la période de la police. À l'expiration de la police, ces montants sont la responsabilité directe du Régime. Cette provision est évaluée annuellement selon une formule actuarielle.

*Loi sur l'indemnisation des agents de l'État (LIAE)*

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999, l'employeur a réduit les contributions exigées en vertu de la *LIAE* et la situation demeurera la même jusqu'à ce que l'excédent soit à un niveau raisonnable.

*Services rendus sans frais*

Les SSPFFC fournissent des services administratifs au Régime. Comme il est difficile d'évaluer la juste valeur marchande de ces services, ces derniers ne sont pas présentés dans les états financiers.

*Utilisation d'estimations*

Conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus, la préparation d'états financiers exige que les gestionnaires fassent des prévisions et des hypothèses qui influent sur les montants reportés d'actif et de passif ainsi que sur les informations relatives aux actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et des montants reportés de recettes et de dépenses durant la période de déclaration. Les résultats réels peuvent différer de ces prévisions.

**RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE DES EMPLOYÉS DES FNP**  
**NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS (suite)**  
**AU 31 MARS 2009**

**3. INSTRUMENTS FINANCIERS**

Les instruments financiers du régime sont constitués de dépôts auprès du Fonds central des Forces canadiennes, de comptes fournisseurs et de charges à payer. La juste valeur de ces montants s'approche de leur valeur comptable en raison des échéances à court terme.

**4. DISPENSE D'ASSURANCE-VIE COLLECTIVE**

En 1987, il a été décidé de mettre fin à la provision de l'exonération de primes de la police d'assurance-vie. La provision a été remplacée par une entente selon laquelle les SSPFFC (FNP) continueraient à payer les primes au nom de ces membres. Les SSPFFC (FNP) ont mis en place une réserve interne pour se protéger contre le risque accru de paiements d'assurance pour ce groupe de membres, eu égard à leurs taux accrus de mortalité et de morbidité. Cette entente couvre tous les employés qui ont commencé à percevoir des prestations d'ILD entre le 1<sup>er</sup> mars 1987 et le 29 février 2000. La clause d'exonération des primes a été réintroduite le 1<sup>er</sup> mars 2000 et finira par être réduite à zéro, les membres de ce groupe prenant leur retraite ou mettant fin aux prestations d'ILD.

**RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE DES EMPLOYÉS DES FNP**  
**NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS (suite)**  
**AU 31 MARS 2008**

**5. RÉSERVE (DÉFICIT) DISPONIBLE POUR RÉCLAMATIONS FUTURES**

La réserve pour le service des prestations futures est répartie ainsi :

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Réserve ILD 1 (non imposable)	163 451 \$	163 451 \$
Réserve LIAE	224 452	653 935
Réserve assurance dentaire	(234 170)	(206 228)
Réserve assurance médicale	(351 670)	(310 942)
Réserve ILD 2 (imposable)	107 229	110 431
Réserve assurance-vie collective	86 645	136 841
Dispense d'assurance-vie collective	<u>(57 315)</u>	<u>(48 524)</u>
Total	<u>61 378 \$</u>	<u>498 964 \$</u>

La gestion évalue actuellement le taux des primes prévu pour l'exercice 2009 afin d'ajuster les contributions de l'employeur et du personnel au besoin pour assurer que le régime soit financé de façon adéquate pour l'exercice 2010. De plus, la gestion examine la possibilité d'exiger des contributions supplémentaires pour rembourser les déficits existants dans les réserves de l'assurance dentaire et médicale.

**6. ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**

L'état des liquidités n'est pas présenté puisque des renseignements sur les activités importantes en matière de financement et de placement sont présentés dans d'autres états financiers.